

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue Pierre d'Osbourg, rue de Trèves, Place du Marché afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de toiture. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

---

Lieu : **rue Pierre d'Osbourg, rue de Trèves, Place du Marché**  
Début : **mercredi, 24 avril 2024 à 07h00**  
Fin : **vendredi, 26 avril 2024 à 16h00**  
Motif : travaux de toiture  
Règlement : GRE-085-2024

---

Grevenmacher, le 19 avril 2024

La secrétaire communale,  
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus

La bourgmestre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Monique Hermes".

Monique Hermes